

**CENTRE INTERNATIONAL DE FORMATION
A L'ENSEIGNEMENT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LA PAIX**



**RAPPORT
sur la**

**Session de formation à l'Education aux droits humains
et à l'Examen périodique universel (EPU)**

Mali – Sévaré – du 21 au 23 décembre 2009

Lieu : Office Riz Mopti de Sévaré.

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	2
II. OBJECTIFS DE LA SESSION	2
III. PROGRAMME	2
IV. THEMES ABORDES	3
V. ATELIERS PEDAGOGIQUES	4
VI. MATERIEL ECRIT	4
VII. ENCADREMENT PEDAGOGIQUE	5
VIII. PROFIL DES PARTICIPANTS	5
IX. SOUTIEN FINANCIER	6
X. APPRECIATION GENERALE	6
XI. SUIVI	7
XII. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES	7
XIII. REMERCIEMENTS	7

I. INTRODUCTION

Depuis 1988, le CIFEDHOP organise en Afrique des sessions régionales et nationales de formation à l'éducation aux droits de l'Homme pour les enseignants des écoles primaires, secondaires et professionnelles ainsi que pour les représentants d'ONG (syndicats d'enseignants, militants des droits de l'Homme) travaillant dans le domaine de la promotion et de la protection des droits de l'Homme. Les neuf sessions précédentes de formation ont eu lieu en Guinée-Conakry, au Togo, au Niger, au Bénin, au Mali, au Maroc et au Burkina Faso¹.

Compte tenu des besoins du Mali dans le domaine de la formation de formateurs, le CIFEDHOP a répondu favorablement à la demande de ses partenaires locaux (Direction de l'enseignement de Mopti, EIP et EVEIL) pour l'organisation d'une deuxième session de formation à l'attention des enseignants et éducateurs de l'éducation formelle et non formelle de la région de Mopti.

II. OBJECTIFS DE LA SESSION

Les objectifs de la session ont été de :

- former les enseignants aux différentes procédures onusiennes, dont l'EPU ;
- identifier les difficultés spécifiques rencontrées dans les activités d'éducation aux droits fondamentaux ;
- élaborer en commun des stratégies pédagogiques pour répondre à ces difficultés ;
- approfondir certaines connaissances et pratiques particulièrement pertinentes dans ce contexte ;
- clarifier les concepts et les termes juridiques en contrôlant leur bonne compréhension ;
- offrir à chaque participant les textes de référence essentiels pour leur permettre de développer ultérieurement des activités de promotion des droits de l'Homme ;
- offrir à chaque participant les textes issus des différentes procédures relatives aux droits de l'Homme et concernant leur pays ;
- de manière générale, soutenir le développement de l'éducation aux droits de l'Homme dans l'éducation formelle et non formelle.

III. PROGRAMME

Le programme a comporté 21 heures de cours et d'ateliers. Les travaux de la session de formation ont eu lieu à l'Office Riz Mopti de Sévaré.

¹ Voir : Rapports sur les sessions régionales et nationales de formation, Cifedhop, 1988, 1990, 1995, 1997, 2001, 2004, 2005, 2008 et 2009.

Inauguration

Ont prononcé des allocutions de bienvenue lors de l'inauguration :

- M. Sékou Oumar DICKO, Directeur de l'Académie d'enseignement de Mopti ;
- M. Mamadou Gaoussou TRAORE, Représentant du Gouverneur de Mopti ;
- Mme Monique PRINDEZIS, Directrice du CIFEHDOP.

Les médias étaient présents et ont rendu compte à la radio et à la télévision nationales des travaux de la session.

IV. THEMES ABORDES

4.1. Lundi 21 décembre 2009: Les procédures conventionnelles de protection des droits de l'homme

Pour la matinée de cette journée consacré aux procédures conventionnelles de protection des droits de l'homme, M. Babadji en a d'abord présenté les modalités de fonctionnement ainsi que les attributions : examen des rapports périodiques, des communications étatiques, des communications individuelles et les hypothèses d'auto-saisine. Il a fait ensuite un exposé sur le cas du Mali par rapport à l'ensemble de ces procédures.

Cela lui a permis de souligner les caractéristiques principales de la pratique de ce pays. Le Mali n'a fait l'objet d'aucune communication étatique, il ne reconnaît pas aux personnes placées sous sa juridiction le droit de présenter des communications individuelles. Ne reste de ce fait, pour évaluer la situation de ce pays, que les rapports périodiques présentés souvent avec du retard ainsi que les conclusions adoptées par les différents Comités des Nations Unies.

4.2. Mardi 22 décembre 2009 : Les procédures extra-conventionnelles : l'EPU

La matinée du mardi a été consacrée à l'Examen périodique universel (EPU). M. Babadji a rappelé l'historique de cette institution, à savoir que la pratique de l'ancienne Commission des droits de l'homme, organe politique, avait révélé un certain nombre de dysfonctionnement, notamment une inégalité de traitement des Etats en fonction de majorités conjoncturelles au sein de la Commission. C'est à ces dysfonctionnements que pallie le caractère systématique de l'EPU.

Il a ensuite présenté les modalités de l'EPU : documents sur lesquels il s'appuie, le corpus juridique de référence - DUDH, traités auxquels est partie l'Etat examiné, droit international humanitaire et procédures extra-conventionnelles des Nations Unies - ainsi que la procédure suivie pour examiner la pratique de chaque Etat (rapport, remarques des autres Etats, rapport de la troïka et engagements pris à l'issue de ces différentes étapes).

4.3. Mercredi 23 décembre : L'éducation aux droits de l'homme (EDH)

La matinée visait à faire le bilan de l'EDH aussi bien dans les textes de droit international que dans la pratique des Etats et des institutions concernées. M. Babadji a ainsi rappelé que l'EDH est présente dans de nombreux traités relatifs aux droits de l'homme. Il en a présenté le contenu, à savoir qu'elle revêt un double aspect : droits de l'homme dans l'éducation et droits de l'homme par l'éducation.

Quant à la pratique, il a relevé que, aussi bien devant les Comités que devant le Conseil des droits de l'homme, l'EDH ne bénéficiait pas d'une attention à la mesure de son importance. Or, non seulement la Résolution créant le Conseil des droits de l'homme la place en tête des attributions du Conseil, mais aussi ce dernier est en voie d'élaborer et d'adopter un projet de Déclaration qui sera ensuite soumis à l'Assemblée générale des Nations Unies.

V. ATELIERS PEDAGOGIQUES

5.1. Le Mali et les procédures conventionnelles

L'atelier du lundi après-midi avait pour but de familiariser les stagiaires avec la documentation issue des procédures conventionnelles, mais aussi de leur permettre d'avoir une idée exhaustive et précise sur la pratique du Mali en la matière.

La première partie du document qui a été élaboré à cette fin était une compilation des observations de six Comités des Nations Unies. Les stagiaires ont été répartis en 6 groupes, chacun d'entre eux ayant en charge un Comité. Après lecture individuelle d'abord, en groupe ensuite, chacun d'entre-eux a présenté en séance plénière les résultats de leur analyse. Un débat animé par MM. Sidi Mohammed Soumounou et Oumar Traoré a permis des échanges intéressants sur les différents aspects positifs de la pratique malienne ainsi que sur les lacunes constatées.

5.2. Le Mali et l'EPU

L'atelier sur l'EPU organisée le mardi après-midi s'est déroulé selon le même schéma que celui de la veille à la seule différence que les stagiaires ont été répartis en 5 groupes en raison du nombre de documents.

La présentation des synthèses par les différents groupes ainsi que les débats qui ont suivi ont été vifs, notamment sur la question des mutilations sexuelles (excision) et sur la polygamie. Ils ont montré que les avis étaient partagés même si les prémisses étaient souvent erronées. De la même manière, l'attitude des autres Etats à l'égard du Mali, attitudes différenciées selon les régions auxquelles appartiennent ces Etats, a fait l'objet de discussions très animées quant aux motivations des remarques qui ont été faites.

5.3. Le Mali et l'éducation aux droits de l'homme (EDH)

L'atelier consacré à l'EDH s'est déroulé de manière différente. Les stagiaires, sur la base de l'exposé du matin, étaient invités à confronter, en groupe, leurs pratiques de l'EDH telle qu'elle figure dans les textes internationaux. Le résultat en a été riche d'enseignement. Il a révélé la richesse de la pratique au sein des établissements maliens d'éducation. C'est ainsi que les stagiaires ont fait état de multiples expériences : travaux de groupe, photo-langage, questions-réponses, gouvernement des enfants, éducation par les pairs, jeux de rôle, etc. Il reste néanmoins quelques lacunes quant à la question des droits de l'homme dans l'éducation, c'est le cas, à titre d'exemple, des règlements scolaires élaborés de manière unilatérale par l'administration.

VI. MATERIEL ECRIT

Le CIFEDHOP a élaboré un document composé de trois parties ; la première partie comportait l'ensemble des observations faites au Mali lors de son passage devant les différents Comités suivants : Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, Comité des droits de l'homme, Comité des droits économiques, sociaux et culturels, droits des travailleurs migrants, Comité des droits de l'enfant et Comité pour la discrimination à l'égard des femmes.

La deuxième partie comportait l'ensemble des documents issus du passage du Mali devant l'EPU : rapport du Mali, compilation du Haut Commissariat aux droits de l'homme, compilation des autres parties prenantes, rapport du groupe de travail et éléments de réponse aux recommandations au groupe de travail.

La troisième partie comportait d'abord l'ensemble des textes régissant l'EDH, une étude faite sur le bilan et les perspectives de la pratique en matière d'EDH et le projet de Déclaration sur l'EDH en discussion devant le Conseil des droits de l'homme.

VII. ENCADREMENT PEDAGOGIQUE

Durant les trois jours, 2 animateurs de l'équipe pédagogique du CIFEDHOP, anciens participants aux sessions de formation, ont animé les ateliers pédagogiques.

VIII. PROFIL DES PARTICIPANTS

19 enseignants et formateurs de formateurs de la région de Mopti ont participé à la session. Ils ont été sélectionnés par la Direction de l'enseignement de Mopti sur la base des activités d'éducation aux droits de l'Homme qu'ils ont réalisées avec leurs élèves (secondaire) et dans le cadre de la formation des formateurs.



Photo de groupe

Critères de sélection des boursiers

Les critères de sélection des boursiers ont été :

- a) leurs qualifications et compétences évaluées sur la base de leur dossier de candidature ;
- b) leur potentialité à promouvoir l'éducation relative aux droits de l'Homme dans leur milieu ;
- c) la modicité de leurs moyens ;
- d) leur engagement dans une ONG.

IX. SOUTIEN FINANCIER

Ont contribué aux frais de préparation, d'organisation, d'administration, de secrétariat et de documentation de la session:

- la Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire (DDC) ;
- la section de l'Ecole instrument de paix (EIP) de Mopti ;
- l'ONG Eveil de Mopti.

X. APPRECIATION GENERALE DE LA SESSION

10.1. Assiduité des participants

La participation et l'assiduité des participants ont été irréprochables. L'encadrement pédagogique de la session a été très apprécié et a contribué à sa réussite.

10.2. Satisfaction des participants

Les participants ont exprimé leur grande satisfaction concernant :

- les cours;
- les approches pédagogiques d'enseignement et de transmission du droit;
- les travaux en groupe;
- le dynamisme des intervenants et des animateurs;
- la qualité et la quantité d'informations pertinentes et utiles qui leur ont été apportées.

Leurs appréciations formulées lors de la séance de bilan peuvent être résumées comme suit:

- contenus : d'une manière générale, les thèmes développés dans les échanges furent très pertinents;
- durée : la durée de la session a été jugée un peu trop courte;
- participation : la méthode utilisée par les facilitateurs a favorisé une participation active des séminaristes;
- méthodologie : l'approche utilisée a permis d'assimiler le contenu de la session;
- logistique : les participants ont été satisfaits de l'infrastructure proposée.

Tous les participants ont donc reçu un "Certificat de participation".

XI. SUIVI

Effets démultiplicateurs

Les effets démultiplicateurs de cette session d'évaluation permettront aux participants de développer de nouveaux projets liés à la promotion de l'éducation aux droits de l'Homme. Le suivi des activités sera mis en ligne sur le site Internet du CIFEDHOP.

XII. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Au terme de cette Session riche par ses contenus, par ses approches pédagogiques participatives et par les résultats positifs qui en ont découlé, le CIFEDHOP envisage de :

- poursuivre l'organisation de sessions nationales de base en Afrique, de manière à favoriser la démultiplication des interventions éducatives sur le terrain et d'en favoriser l'introduction dans le curriculum et dans les activités d'éducation non formelle ;
- poursuivre l'organisation de sessions d'évaluation, compte tenu de l'utilité et de la pertinence de cette démarche.

XIII. REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier la DDC pour son soutien financier, la Direction de l'enseignement de Mopti, les ONG EIP et Eveil de Mopti, les intervenants et les participants pour la qualité de leurs contributions et pour la somme de travail qu'ils ont bien voulu consacrer avant et pendant la session.

Monique PRINDEZIS
Directrice

Genève, le 15 février 2010